

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ASSURANCES SALIM

Société Anonyme au capital de 13 300 000 D

Siège social : Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/BC5, Centre Urbain Nord Tunis.

Registre de commerce : B150661997

MF : 538937 C A M 000

Les actionnaires de la Société ASSURANCES SALIM sont invités à assister le **Mercredi 12 Mai 2010 à 09 heures** à la Maison de l'Entreprise-Les Berges du Lac, à l'Assemblée Générale Ordinaire qui délibérera sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2009
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2009
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice
- 4- Approbation s'il y a lieu des opérations visées par l'article 200 et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5- Quitus aux Administrateurs
- 6- Affectation du résultat net de l'exercice 2009
- 7- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit
- 8- Autorisation pour la régulation du cours boursier
- 9- Renouvellement du mandat du Co-Commissaire aux Comptes

Conformément aux statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité à condition qu'il ait été immatriculé sur les registres de la Société Huit jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports et documents à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

P/ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ASSURANCES SALIM

Société Anonyme au capital de 13 300 000 D

Siège social : Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/BC5, Centre Urbain Nord Tunis.

Registre de commerce : B150661997

MF : 538937 C A M 000

Les actionnaires de la Société ASSURANCES SALIM sont invités à assister le **Mercredi 12 Mai 2010 à 10H30 heures** à la Maison de l'Entreprise-Les Berges du Lac, à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibérera sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Transfert du siège social
- 2- Amendements des articles 29 et 37 relatifs à la constitution des assemblées générales ordinaires.
- 3- Mise en conformité des Statuts avec les dispositions du code des sociétés commerciales et amendements des articles 26,30 et 43 des Statuts.

Conformément aux statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.E sur simple justification de son identité à condition qu'il ait été immatriculé sur les registres de la Société Huit jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports et documents à soumettre aux délibérations de l'AGE seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

P/ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil